

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

LUNDI 15 FÉVRIER 2021

Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joelle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Situation de la ligue Bretagne	1
2. Informations Générales / Questions diverses	2
2.1. Collectif pour la reprise des Événements Sportifs Outdoor	2
2.2. Calendrier Épreuves Nationales 2021	2
2.3. Repositionnement Commission Numérique	3
2.4. Achat de chemises / Pin's	3

1. Situation de la ligue Bretagne

Le 12 février, la Fédération a reçu un courrier recommandé l'informant des démissions de tous les membres du Conseil d'Administration de la Ligue de triathlon de Bretagne avec effet au 14 février 2021.

Par conséquent, au regard de l'absence de Conseil d'administration de la Ligue de triathlon de Bretagne, celle-ci est dans une situation défailante mettant en péril l'exercice des missions qui lui sont confiées par la F.F.TRI..

L'article 1.3.4 des statuts de la F.F.TRI stipule que dans une telle situation, et en cas d'urgence, le Bureau Exécutif est compétent pour prendre toute mesure utile. De plus, les statuts de la Ligue Bretagne prévoient que si plus de la moitié des postes du Conseil d'Administration sont vacants, une assemblée générale électorale doit être convoquée dans les deux mois.

Les clubs de la ligue Bretagne sont d'ores et déjà invités à une réunion d'échanges sur la situation le 18 février 2021 à 18 heures.

Au regard de ces éléments, à l'unanimité le Bureau Exécutif :

- **valide la mise sous tutelle** de la L.R.TRI. Bretagne jusqu'à la prochaine assemblée générale électorale. La mise sous tutelle sous-entend que la F.F.TRI. gèrera la L.R.TRI. Bretagne sur le périmètre d'intervention suivant :
 - Organisation de l'AG électorale du 10 avril 2021 à 10 heures sous forme de visioconférence.
 - Gestion courante au regard des aléas identifiés par les services fédéraux à compter du 15 février et ce jusqu'au jour de l'assemblée générale électorale. Les éventuelles avances financières de la F.F.TRI. à ce titre seront refacturées à la Ligue.
- **décide de la suspension** de la décision d'aide financière et matérielle à destination des clubs prise le 23 janvier 2021 par le CA de la L.R.TRI. Bretagne au motif que :
 - les comptes de l'exercice précédent n'étaient pas arrêtés,
 - le budget de l'exercice en cours n'avait pas été voté,
 - l'article 2.3.1.1. des statuts de la Ligue ne prévoit pas que le CA puisse, en tout début d'exercice comptable, prendre des décisions excédant la gestion courante.
- **confirme l'inscription** de l'examen de cette décision d'aide financière et matérielle à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire de la L.R.TRI. Bretagne.
- **annule** l'assemblée générale ordinaire prévue le 13 mars 2021. A l'issue de l'assemblée électorale du 10 avril, la nouvelle équipe dirigeante sera chargée de l'organisation de l'assemblée générale ordinaire.
- **valide l'ordre du jour de l'assemblée générale électorale** qui se tiendra par visioconférence le **10 avril 2021 à 10 heures** :
 - 1 - Elections des représentants des clubs à l'assemblée générale fédérale
 - 2 - Election du conseil d'administration
 - 3 - Questions diverses

La procédure de dépôt des listes candidates sera diffusée aux clubs le 16 février 2021, la date limite pour candidater est fixée au **23 février 2021**.

La procédure de dépôt des candidatures et de l'élection des représentants des clubs sera diffusée aux clubs, la date limite pour candidater est fixée au **25 mars 2021**.

Les membres affiliés de la Ligue de triathlon de Bretagne, les collectivités territoriales et les autorités publiques régionales et départementales seront informés de la situation et des décisions de la F.F.TRI..

2. Informations Générales / Questions diverses

2.1. Collectif pour la reprise des Événements Sportifs Outdoor

Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la volonté de s'associer au collectif pour la reprise des Événements Sportifs Outdoor <https://www.collectif-eso.fr/>.

2.2. Calendrier Épreuves Nationales 2021

Il est présenté au Bureau Exécutif une proposition d'aménagement du calendrier des Epreuves Nationales 2021 au regard de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.

La volonté est de préserver les championnats de France jeunes notamment de triathlon et duathlon, mais également les championnats de France de triathlon et de triathlon longue distance.

Le Bureau acte qu'il est nécessaire de mener une consultation auprès des organisateurs et des Ligues Régionales et prendra une décision début mars.

2.3. Repositionnement Commission Numérique

La Commission Numérique a été initialement placée au sein du Pôle Développement.

Il s'avère après divers échanges entre les acteurs que sa mission est transversale à l'ensemble des pôles et en étroite relation avec la direction générale des services.

En conséquence, elle est déplacée et rattachée directement au Président, tout comme la Commission Nouvelle Gouvernance.

Cette modification de l'organigramme des instances fera l'objet d'une information au prochain Conseil d'Administration.

2.4. Demande d'achat de chemises par la vie sportive

La vie sportive fait état d'un besoin d'achat de tenues aux couleurs de la fédération pour doter nos équipes de la vie sportive. Le président demande au secrétaire général d'examiner ce point et plus globalement la question de la dotation des élus.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général